

PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

Le service état civil ne traite plus les dossiers de permis de conduire et de carte grise.

Vous devez obligatoirement vous rendre sur les sites suivants :

Démarches pour le permis de conduire

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Démarches pour la carte grise

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous pouvez contacter la MSAP (Maison Service au Public) au 04.92.37.25.94 située Les Jardins de la Cité, 7 cours Péchiney 04160 CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Vous avez également la possibilité d'être accompagné dans votre démarche par un garage automobile agréé pour la carte grise.